



## Compte rendu d'action

Restauration d'une zone humide favorable à la reproduction du brochet dans le Val de Saône sur la commune de Quincieux

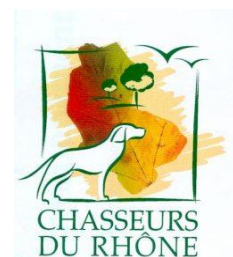
Fiche action Saône du Plan Rhône

Contact : Pierre GACON  
[gaconpierre@orange.fr](mailto:gaconpierre@orange.fr)  
0607575063

Décembre 2014



Commune de Quincieux



## Introduction

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la fiche action Saône du plan Rhône. Elle fait suite aux études préalables réalisées dans le cadre du CVI sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération de Pêche du Rhône (GACON et TOMANOVA, 2009).

Du fait du contexte local particulier, lit majeur de la Saône, population de brochet de Saône aval menacée, proximité d'un captage AEP, faune sauvage riche mais menacée, les objectifs visés par cette démarche sont multiples :

- Restaurer une prairie du Val de Saône actuellement cultivée en maïs
- Restaurer une zone humide
- Restaurer une frayère à brochets
- Améliorer la protection d'un captage AEP par des pratiques agricoles plus adaptées
- Restaurer des habitats pour la faune sauvage et patrimoniale
- Participer à l'atteinte du bon état écologique de la masse d'eau en 2021

### 1. Présentation du Projet

Les négociations foncières et agricoles ont conduit à un compromis permettant l'acquisition de la parcelle et le retour à une pratique culturale plus adaptée en convertissant l'activité de culture de maïs en prairie de pâture.

Le projet a nécessité plusieurs étapes :

- Acquisition de la parcelle ZR16 sur la commune de Quincieux sur une surface de 26 700m<sup>2</sup>, incluant une indemnisation de l'exploitant et la mise en œuvre d'un contrat de prêt à usage.
- Creusement d'une dépression de 1450m<sup>2</sup> à la cote 166.3mNGF (-0.7 à -1.6/TN) dans le prolongement de la dépression actuelle.
- Terrassement des berges en pente douce (10 à 20H/1V).
- Débroussaillage (250m<sup>2</sup>) et curage du fossé de connexion sur 180m<sup>2</sup> (-0.3 à -0.4m/TN).
- Protection du site vis-à-vis des autres cultures de maïs voisines et restauration d'un milieu bocager par la plantation d'une haie autour de la parcelle sur 470ml. Plantation à partir d'espèces arbustives et arborescentes locales.
- Ensemencement des berges avec un mélange de grainier adapté. Le semis en partie basse comprend des graminées adaptées à la submersion proposées par CHANCERL (2003) : *Agrostis stolonifera*, *Phalaris arundinacea*. L'objectif est d'orienter par le semis les peuplements végétaux des surfaces inondables destinés à servir de frayères de façon à éviter une dominance des espèces pionnières ne supportant pas la submersion. Le semis en partie haute est principalement composé d'espèces « fourragères » compatibles avec l'exploitation prairial.
- Plantations complémentaires d'hélophytes (carex, iris) dans la dépression nouvellement créée à partir de prélèvements en milieu naturel.
- Mise en place d'une clôture sur 470m permettant à l'exploitant agricole de faire pâturer des bêtes et donc d'assurer l'entretien du site.

## 2. Déroulement des travaux

Les principales opérations (terrassement, clôture, semis) ont été regroupées dans un marché de travaux qui a fait l'objet d'une consultation via la rédaction d'un DCE et la publication au BOAMP. C'est le groupement AXIMA Centre/GREENSTYLE qui a été retenu pour réaliser l'opération.

La plantation de la haie a été réalisée gratuitement par la MFR de Anse « La Petite Gonthière » dans le cadre de son partenariat avec la Fédération des Chasseurs du Rhône et avec l'appui de l'ACCA de Quincieux.

La rédaction des pièces administratives et règlementaires ainsi que la maîtrise d'œuvre projet et travaux (y compris levés topographiques contradictoires) ont été réalisés en interne.

## 3. Financement et partenariat

Le montant des travaux s'établit à 201 350€. Une animation post-travaux a ensuite été mise en place pour travailler en concertation avec la commune et les agriculteurs locaux sur les pratiques agricoles, la gestion des niveaux d'eau et le suivi des aménagements effectués portant le coût total de l'opération à 202 850€.

Travaux		Acquisition		
Libellé	Montant TTC	Libellé	Montant TTC	
Déclaration de travaux	29 €	Bornage	1 510 €	
Petites fournitures	269 €	Indemnisation agricole	13 400 €	
Terrassement	134 081 €	Acquisition et frais de notaire	15 800 €	
Panneau d'information	99 €	<b>TOTAL Acquisition</b>	<b>30 710 €</b>	
Plants pour la haie	710 €			
Frais de plantation	0*			
Cloture/végétalisation	28 553 €			
<b>TOTAL Travaux</b>	<b>163 740 €</b>			
*Pris en charge par la Fédération des Chasseurs du Rhône				
<b>Frais internes</b>				
Libellé	Unité	Prix unitaire	Quantité	Montant HT
Animation foncière	Jour	300 €	3	900 €
Procédures règlementaires	Jour	300 €	1	300 €
Maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage	Jour	300 €	19	5 700 €
Animation post-travaux	Jour	300 €	5	1 500 €
		<b>TOTAL Frais internes</b>		<b>8 400 €</b>
Aux termes de l'article 261, 7-1°b du CGI, la Fédération est exonérée de TVA				
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>202 850 €</b>			

Figure 1: Détail des coûts

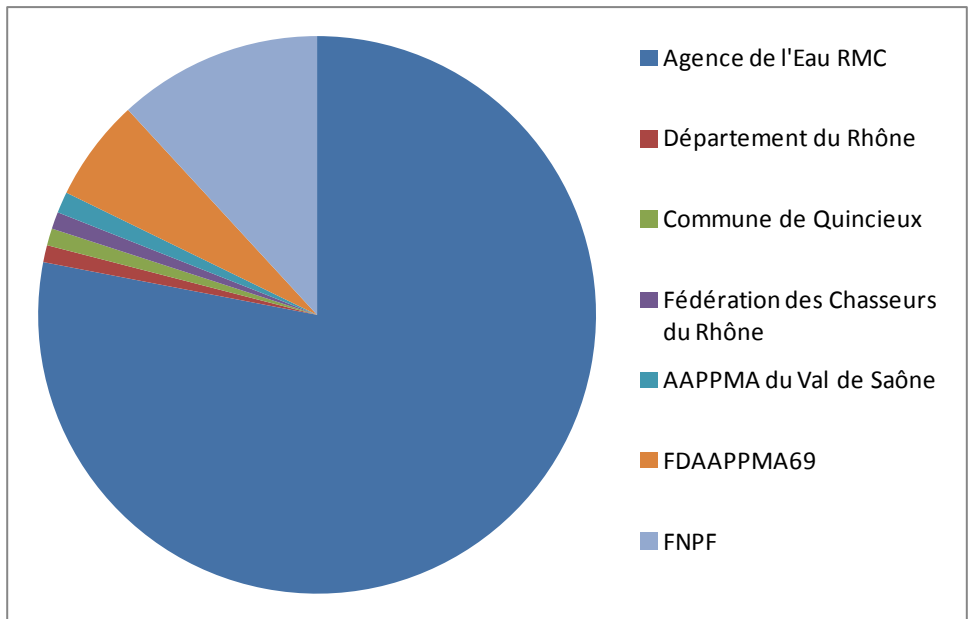


Figure 2: Répartition du financement

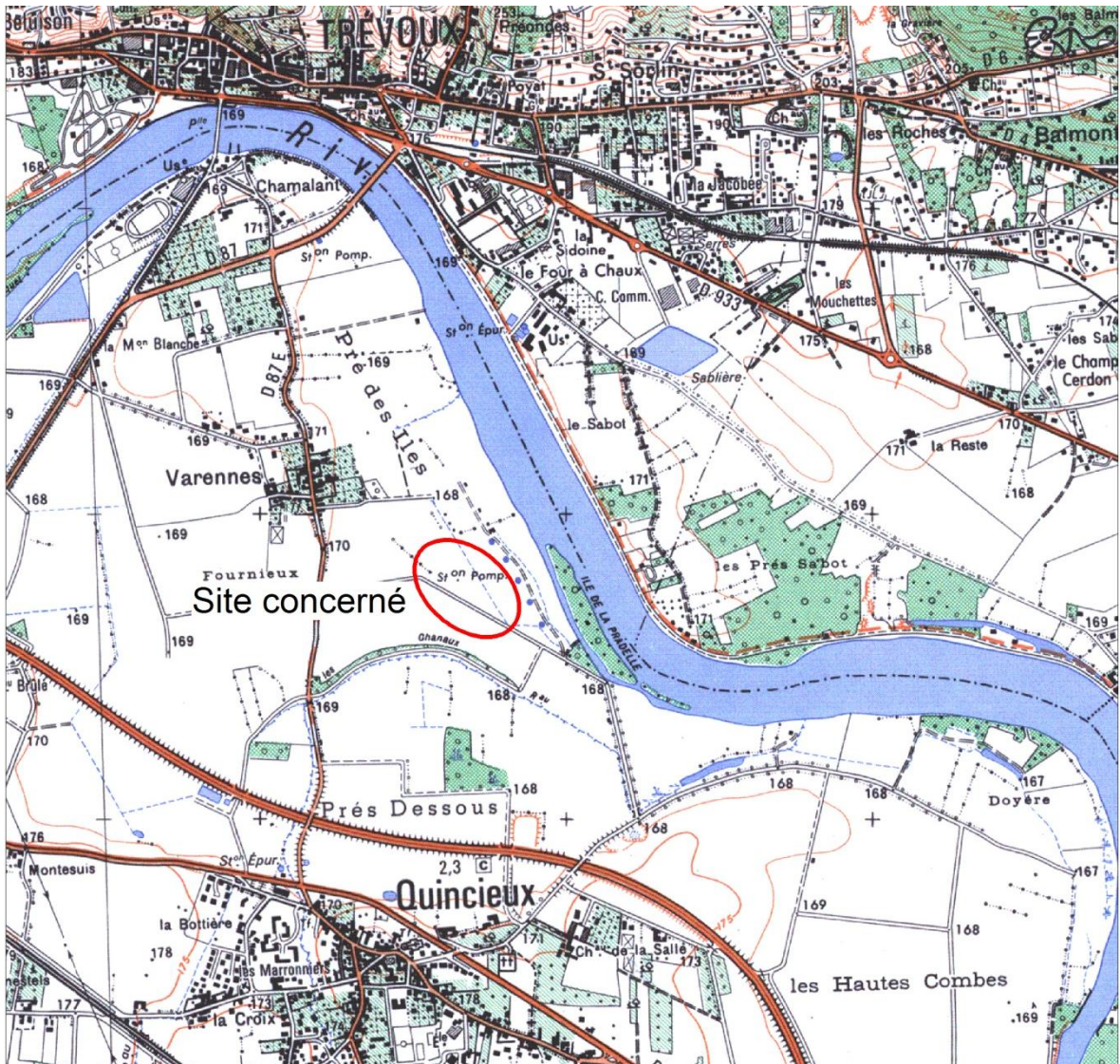


Figure 3: Localisation du site concerné par les travaux

## 4. Rapport photographique

### Avant travaux



### Pendant les terrassements



### Pendant la plantation de la haie



### Pendant la végétalisation



**Etat après travaux (mai 2014)**



**Etat après travaux (juin 2014)**

